



## Soirée des vœux 2017

Comme de tradition, la cérémonie des vœux s'est tenue le samedi 21 janvier 2017 à la salle des fêtes.

Didier BARDET, 1er adjoint, a présenté les vœux du conseil municipal au maire et a rappelé les réalisations marquantes de l'année 2016 avec un focus sur l'agence postale communale et le réaménagement des locaux administratifs. Le Maire, Philippe DINE, après avoir souhaité la bienvenue aux nouveaux habitants, a présenté les projets d'investissement 2017 et notamment l'extension nécessaire du cimetière qui devrait voir le jour dès le début de cette année, soulignant les difficultés à avancer sur ce dossier. Ce projet, inscrit pour 2016, a également été reporté au regard des réflexions nécessaires pour trouver une extension la moins coûteuse possible. Il a également indiqué que le regroupement pédagogique intercommunal en était aujourd'hui à une réflexion avancée. Si les vicissitudes administratives ne nous retardent pas, nous souhaitons fortement voir ce RPI effectif à la rentrée prochaine.

Très affecté, le maire n'a pas cherché à éluder sa condamnation à une amende en 2016 suite aux problèmes rencontrés avec son prédécesseur, comme l'indique le courrier picard du 29 janvier dernier. Il est revenu sur les responsabilités imputables au comportement de l'équipe sortante quant aux événements survenus en 2015, indiquant qu'il pouvait compter sur l'équipe municipale qui l'entourait pour continuer d'œuvrer au service de tous les Daoursiens.

De nombreux maires nous ont fait l'honneur de leur présence dont Monsieur BABAUT, Président de la Communauté de Communes, qui a pris la parole après que le maire a présenté ses vœux à la population. Il a rappelé la nécessaire mutualisation

### DAOURS Pour un meilleur climat dans le village

Le maire n'a pas éludé les soucis rencontrés avec son prédécesseur, qui ont valu à la commune, un procès au tribunal correctionnel d'Amiens en octobre dernier.

Le maire a présenté ses vœux aux habitants et aux élus de la communauté de communes dans un grand meeting. Philippe Dine, maire de Daours a pu échanger avec les habitants qu'il rencontre encore au quotidien dans ses missions d'élus. Mais il a rappelé la solution de son équipe municipale qui l'aidera à surmonter les problèmes, « à Daours, que le Conseil général avait qualifié de « châtiment », et que pour une province qui est à l'avant-garde de son époque nous lisons une multitude de propositions négatives par un élu qui n'a pas respecté le résultat des dernières élections municipales » a-t-il lancé avant de fermer la parenthèse et de revenir sur les décisions communales et montrer sa volonté de travailler pour tous les Daoursiens.

« Nous avons créé un demi-pont, ce qui n'est pas négociable dans ce contexte économique »



Philippe Dine a remercié tous les élus pour leur présence dans la salle de village.

Article paru dans le Courrier Picard du 29 janvier 2017

des moyens des communes au regard des baisses de dotation de l'Etat. Il est également revenu sur l'ouverture prochaine de la déchetterie de Villers-Bretonneux et de la mise en réseau des médiathèques de Corbie, Villers Bretonneux et Ribemont/Méricourt.

Les personnes présentes ont fini la soirée en dégustant la traditionnelle galette des rois.

### Le dilemme de la croix du cimetière !

Dans le cadre des travaux du cimetière, nous sommes confrontés au devenir de cette croix. Auparavant un Christ y était fixé mais il est tombé depuis bien longtemps.

Aujourd'hui la corrosion au pied de cette croix nous oblige à réfléchir à son devenir. De plus son emplacement, en plein milieu des allées, pose problème pour la circulation des véhicules et des engins de travaux.

Deux choix sont possibles. Soit la déplacer, ce qui représente un coût d'environ 5000€, soit la retirer. Il serait toujours possible par la suite d'envisager l'installation d'une croix plus petite au fond du cimetière. Le conseil municipal aura à délibérer sur ce sujet.

# Brèves...

## ► Travaux d'hiver réalisés par les agents communaux

- Les arbres situés le long de la route de la falaise ainsi que les résineux situés à la sortie de Daours route de Pont Noyelles ont subi un lifting. Les branches coupées serviront, une fois passées dans le broyeur, à protéger les parterres de fleurs de la commune.
- La haie d'épineux située sur toute la longueur du cimetière a été arrachée. Ces travaux s'inscrivent dans l'aménagement de l'extension de notre cimetière.



- Le terrain servant au stockage des barrières et du bois de chauffage, situé rue des Près, a été nettoyé et rangé.
- La pelouse envahissant peu à peu les pavés autobloquants des trottoirs, un gros travail de nettoyage a eu lieu.

## ► Signalisation routière

Deux miroirs de sécurité vont être installés:

L'un devant le cimetière face à la route de la falaise de façon à ce que les automobilistes qui viennent de cette route et qui marquent un arrêt puissent visualiser l'arrivée éventuelle d'un véhicule venant de la route de Pont-Noyelles.

Le deuxième à l'angle de la rue qui passe derrière la mairie, la réalisation du parking derrière la mairie devant entraîner une augmentation de la fréquentation de cette zone de circulation.



## ► Des nouvelles de la Communauté de Communes du Val de Somme

- La Communauté de Communes du Val de Somme a voté lors de sa séance du 8 février 2017, les crédits nécessaires à l'aménagement de la rue de la Vieille Somme cette année. Le montant estimatif de ces travaux s'élève à 35 520€.
- Les taux de la fiscalité des ménages de l'intercommunalité restent inchangés par rapport à 2016 :  
Taxe d'habitation : 13.08%      Taxe foncière du non bâti : 1.65%.
- 70 000€ ont été alloués pour l'entretien de notre réseau d'eaux usées au cours de cette année.

## ► Compostage : Il est encore temps !

Suite à la décision de la Communauté de Communes de supprimer le ramassage des déchets verts, une nouvelle offre de composteurs, à tarif préférentiel, va être proposée.

## ► Journée inter-villages du 3 juin 2017 (Daours, Vecquemont, Aubigny, Bussy, Lamotte Brebière)

La journée inter-villages est reconduite cette année. Vous êtes passionné(e) de boules, de jogging, de football... bref vous souhaitez représenter les couleurs de Daours. N'hésitez plus, bloquez la date du 3 juin 2017 sur votre agenda. Les modalités d'inscription vous seront communiquées ultérieurement.



## ► Printemps des artistes

Les Troubadaours organisent un concours de peinture le 1<sup>er</sup> avril 2017 sur le thème « DAOURS : Paysages et patrimoine ». Limité à 40 peintres, les œuvres primées serviront à l'illustration du calendrier 2018. A vos pinceaux !

## ► Permanence des élus le vendredi de 17h00 à 18h00

Depuis le début de notre mandat, nous nous tenons à votre disposition tous les 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> vendredis de chaque mois.

Ces permanences ont été mises en place pour permettre que chacun puisse rencontrer les élus afin de faire remonter les doléances et les remarques sur la vie communale.

Le tableau des permanences paraît régulièrement dans ce journal et est affiché en mairie. Vous pouvez également le consulter sur notre site internet. Alors n'hésitez plus à venir nous rencontrer.

## 2017 : Année d'élections

Cette année, deux élections auront lieu : L'élection du Président de la République et l'élection des députés (législatives).

**Présidentielle** : dimanche 23 avril 2017 (1er tour) - dimanche 7 mai 2017 (2ème tour)

**Législatives** : dimanche 11 juin 2017 (1er tour) - dimanche 18 juin 2017 (2ème tour)

Dans notre commune les opérations électorales auront lieu à La Cerisaie.

Pour les jeunes atteignant l'âge de 18 ans avant les dates de ces élections, l'inscription sur les listes électorales est automatique. La mairie informera par courrier le nouvel électeur de son inscription sans qu'il n'ait de démarches à effectuer. Si toutefois l'inscription n'a pu avoir lieu, il est toujours possible de régulariser la situation auprès de la mairie ou du tribunal d'instance.



Les cartes d'électeurs seront traitées et éditées courant mars.

## Elimination des déchets

Le conseil de la Communauté de Communes a voté, lors de sa séance du 14 décembre 2016, la suppression du service de ramassage des déchets verts tout comme celle des encombrants dès cette année. Notre commune était exclusivement concernée par le ramassage des déchets verts. Nous avons exprimé un désaccord à cette suppression mais sachant que seules 7 communes sur les 32 que composent la Communauté de Communes bénéficiaient de ce service, le résultat du vote n'a pas été une surprise.

Nous avons pu constater que des déchets divers et variés (draps, chaussures, canettes, sacs poubelle ...) étaient laissés dans la nature et notamment à la Vieille Somme. Pourtant, des points d'apport volontaire sont en nombre suffisant sur notre commune pour ce qui concerne les verres et les papiers et chaque foyer dispose de poubelles pour les déchets recyclables et les déchets ménagers. Tout le reste doit être déposé à la déchetterie de Corbie.



Pour information, le fait d'abandonner, de jeter ou de déverser des déchets, en un lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet, constitue une infraction passible d'une amende de 150€. La même infraction commise à l'aide d'un véhicule est passible d'une amende de 1500€.

La commune n'hésitera pas à faire appliquer la réglementation à l'encontre de quiconque sera surpris à abandonner ses déchets dans l'espace public. Il en va du respect de l'environnement et de notre cadre de vie.

## Le vivre ensemble

- Les eaux de pluie sont rejetées dans les rivières sans qu'aucun traitement ne leur soit appliqué. Or, il arrive que certains rejettent dans le réseau d'eaux pluviales des liquides qui ont un effet polluant sur l'environnement. Parfois même des restes de ciment sont rejetés dans les égouts risquant ainsi d'obstruer le réseau. Pour rappel l'ensemble du réseau a été nettoyé en janvier 2015 (cf. Daours actualités N° 4 de février 2015).



Chacun doit prendre ses responsabilités et la mairie informe que toute personne surprise à rejeter des effluents dans le réseau d'eau pluviale sera passible de verbalisation. Si d'aventure un nettoyage ou un débouchage du réseau devait être rendu nécessaire, les frais afférents à ces opérations seraient facturés aux intéressés.



- Nos amis les chiens, dont les propriétaires se doivent de rester vigilants tant sur la propreté que sur la sécurité, doivent être tenus en laisse notamment dans les marais.



## MARIAGES

24 septembre 2016

LETURCQ Fabrice - PAUPY Florence

10 décembre 2016

VILTART Louis - MAHIAS Claudine

## NAISSANCES

01 février 2016

GAFFET Mathéis

16 mai 2016

GAUDIERE Capucine

27 mai 2016

FERREIRA Rose

26 septembre 2016

PINAUD Marius

03 novembre 2016

BRUWAERT Lyna

13 novembre 2016

TAVERNIER Ambre



## DECES

18 mars 2016

DARRAS Jean-Claude

24 mars 2016

VAN-CRAEYNST Pauline

22 mai 2016

COVIN Dominique

28 juillet 2016

BOUTHORS Denise

27 décembre 2016

POUMAREDES Jeannine

## Une aventure humaine et humanitaire.



Emeline BAUDESSON, toute nouvelle habitante de Daours, a présenté lors de la cérémonie des vœux, le véhicule avec lequel elle va sillonner 9 jours durant, avec sa coéquipière Charlotte, le désert marocain.

Elles vont participer au 27ème Rallye Aïcha des Gazelles du Maroc qui se déroulera du 17 mars au 1er avril 2017. Ce rallye réservée exclusivement à des équipages féminins n'est pas une épreuve de vitesse. Pour le gagner, il faut boucler le parcours en faisant le moins de kilomètres possible à travers le désert, à l'aide d'une carte, d'une boussole et des coordonnées géographiques en hors piste. L'éco-conduite est valorisée. De plus, lors de leur passage auprès des populations locales, les organisateurs composés d'une soixantaine de personnes, dont des médecins, des infirmiers, des dentistes..., dispensent des consultations médicales et apportent des dons.

En 2016, ce sont (données extraites du site officiel du rallye):

- **4489** consultations médicales (gynécologie, ophtalmologie, pédiatrie, médecine générale, soins dentaires, dépistage du diabète ...)
- **3065** ordonnances et traitements ont été dispensés, **332** affectations de lunettes correctives, **94** échographies réalisées, **82** opérations de la cataracte...
- **7887** personnes ont pu bénéficier **de dons** (vêtements, produits d'hygiène, chaussures, jouets...).

La municipalité de Daours est fière de mettre à l'honneur ces jeunes femmes engagées qui, au-delà de la compétition, veulent concrétiser un rêve tout en aidant la population du pays traversé. Vous pourrez suivre leur parcours sur le site officiel du Rallye Aïcha des Gazelles du Maroc. Leur équipage porte le numéro 100. Nous leur souhaitons pleine réussite dans leur projet.